



CAPL n° 3 du 12 décembre 2011

Affectation au plan local des agents C Filière Fiscale

Les Organisations syndicales ont donné lecture de leur déclaration liminaire.

Déclaration liminaire de la CGT-DGFIP :

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les affectations au plan local des agents de catégorie C de la filière fiscale.

Récemment la commission des lois a adopté la proposition du gouvernement visant à n'assurer le remplacement que d'1 départ à la retraite sur 3.

A ce jour, au plan départemental, ce mouvement complémentaire présente un **solde négatif de 1,4 agents** par rapport au TSM.

Dans le département, pour 2012, la création de 3 postes de cadres A et de 4 postes de cadre B prélevés sur la catégorie C, s'ajoutent aux 16 suppressions de postes de catégorie C déjà prévues, ce qui porte le **total des suppressions de postes de C sur la DGFIP 64 à 23**.

Compte tenu de cette situation, il est de plus en plus difficile pour les agents de la DGFIP 64 d'accomplir leurs missions de service public dans des conditions de travail sans cesse dégradées.

Ce n'est pas par de simples remerciements de notre directeur local que les agents de la DGFIP 64 se sentiront reconnus et encouragés dans leur travail quotidien.

La CGT Finances Publiques 64 avait invité M. LAFON, dans la lettre qu'elle lui avait adressée le 06 octobre 2011 et lors du CTP du 12 octobre 2011, à traduire par un acte concret les remerciements adressés à maintes reprises à ses agents. Qu'elle n'a pas été la surprise du personnel en recevant le message de son directeur lui annonçant la possibilité de quitter son poste 1 heure plus tôt les vendredis 23 et 30 décembre ! Sachant bien entendu que cette heure non travaillée ne serait pas créditée et devrait s'accommoder des inévitables nécessités de service. Les agents apprécient à sa juste valeur cette largesse et mesurent ainsi toute la considération qui leur est portée !

Pour en revenir au projet de mouvement qui nous est soumis aujourd'hui, nous déplorons le maintien du gel du poste du CDIF/STDAC, pourtant demandé par 2 agents.

Ce projet est encore une fois totalement insatisfaisant dans la mesure où il ne traduit encore et toujours que la gestion de la pénurie d'emplois.

C'est pourquoi nous voterons CONTRE.

En réponse aux différentes déclarations, le Président rappelle qu'il répondra aux seuls problèmes relevant de sa compétence départementale.

- *la DDFIP 64 est moins touchée cette année par les suppressions d'emplois que bien d'autres départements. Le déficit d'emplois qui subsiste à l'issue de ce mouvement n'est pas forcément significatif car il s'agit d'un mouvement complémentaire qui concerne moins d'agents que le mouvement général d'affectations au 1^{er} septembre; il fait aussi remarquer qu'il y a plus d'arrivées dans le département que les années précédentes à la même période (6 arrivées extérieures au 64). Il n'en demeure pas moins qu'au final, 8 emplois C disparaîtront du TSM de la filière fiscale en 2012, sans compter les requalifications de postes !*

- le poste "gelé" du CDIF/STDAC (déjà gelé lors du mouvement général du 1^{er} septembre 2011) n'avait pas vocation à voir son statut modifié lors de ce mouvement complémentaire. **Pourtant, en le dégelant, un agent supplémentaire aurait obtenu satisfaction, et en cascade, un second agent (à la disposition du directeur) aurait lui obtenu un poste fixe.**

La **parité administrative a voté pour** ce projet d'attribution des emplois au plan local (6 voix), la **parité syndicale a voté contre** (6 voix).

*En réponse à notre déclaration liminaire concernant la possibilité, accordée par M. LAFON, de partir une heure plus tôt les veilles de fêtes de fin d'année 2011, le Président nous indique qu'il s'agissait là de la seule marge de manœuvre dont disposait la direction, et que, si ce genre de mesure devait être "source de conflit", il n'en serait peut-être même plus question à l'avenir. **Dans ce cas-là, nous n'aurons pas à nous interroger sur le degré de reconnaissance de l'administration à notre égard !***

La CGT – Finances Publiques était représentée par Mouloud AMROUN, Joël BORTOLASO, Eric JUMBOU, Ugur OZTURK et Cécile SCARAMUZZINO.